Envoyé en préfecture le 26/01/2026
Reçu en préfecture le 26/01/2026
Publié le
ID : 029-212900872-20260122-D202605-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026/05

Conseillers en exercice : 13
Quorum : 07
Conseillers présents : 10
Conseillers ayant pris part au vote : 12
Date de convocation : 16/01/2026

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal réuni le Jeudi 22 janvier 2026, dans la salle du Conseil municipal à 18H30 sous la présidence de Yves TYMEN, Maire de la commune.

Tous les membres étaient présents à l'exception de Isabelle KERVAREC, excusée et représentée par Patricia DELATTRE ; Yoann LE DOEUFF, excusé et représenté Emmanuelle LE STUM et Jenna TANGUY, excusée.

Absent :

Secrétaire de séance : Pauline DUVACHER

Objet : Décision du maire - virement de crédit

Présentation : Marc RAHER

L'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil municipal a décidé, par délibération du 08 juin 2020, de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines de ses attributions et par la délibération du 23 mars 2023, la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre.

Conformément à l'article L2122-23 du CGCT, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal, des décisions prise en vertu de cette délégation :

Virement de chapitre à chapitre

VU *la délibération n°2025/12 du 19 mars 2025 adoptant le budget primitif 2025 de la commune ;*

CONSIDERANT *que l'augmentation de l'attribution de compensation de 1 666 € dû au déficit de la structure du stade du stade aquatique ;*

CONSIDERANT *le dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants de 1 002 € ;*

CONSIDERANT *qu'il y a lieu d'effectuer des transferts de chapitre à chapitre afin de permettre la comptabilisation de ces opérations ;*

	DEPENSES						RECETTES			
	CHAP	COMPTE	INTITULE	BP	DM	TOTAL		BP	DM	TOTAL
SF	014	7391112	Dégrèvement de TH sur les logements vacants	-	1 002,00	1 002,00				-
	14	739211	Attribution de compensation	20 000,00	1 200,00	21 200,00				-
	011	622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	30 000,00	- 2 202,00	27 798,00				
	TOTAL			50 000,00	-	50 000,00	TOTAL	-	-	-
SI	001					-				
	16									-
	13					-				
	21					-				
	TOTAL			-	-	-	TOTAL	-	-	-

Envoyé en préfecture le 26/01/2026
Reçu en préfecture le 26/01/2026
Publié le
ID : 029-212900872-20260122-D202605-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après avoir entendu l'exposé de Monsieur le 1er Adjoint et en avoir délibéré,

par : 12 voix pour - 0 abstention - 0 voix contre

DECIDE :

- **DE PRENDRE ACTE** de cette décision ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme

Le Juch, le 26/01/2026

MAIRIE DU JUCH (Finistère)

Le secrétaire de séance

Le Maire, Yves TYMEN